



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4423 du 10 juillet 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Convention CNS-AMMD et avenir du conventionnement médical ».
--

Madame la Ministre,

En date du 10 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Premier ministre et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 17 août 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN